

TVA à 7%

Intégration du nouveau taux réduit de TVA dans eSeason

La loi de finance rectificative 2001 n°2011-1978 est parue au Journal Officiel le 29/12/2011. Parmi les points importants de cette loi, figure la création d'un nouveau taux réduit de TVA à 7%.

La société **THELIS** vous conseille fortement de prendre contact avec votre comptable et/ou expert-comptable afin qu'il vous indique comment appliquer ces changements (date d'application, choix des produits ou services dont la TVA reste inchangée ou dont la TVA doit passer de 5.5 à 7%, ...) car seules ces personnes sont compétentes sur le sujet.

Ensuite, nous vous recommandons de suivre ce document qui vous indique comment réaliser simplement et dès maintenant les modifications du paramétrage eSeason qui sont induites par ce nouveau taux réduit à 7%.

PS : Si vous utilisez des produits annexes à eSeason (qui génèrent de la facturation), nous vous recommandons de vous rapprocher vos différents fournisseurs pour obtenir les informations nécessaires à l'application de la loi de finance.

Explication des modifications possibles du paramétrage

Deux cas de figure sont possibles dans eSeason :

A. → Aucune facture n'a encore été faite dans eSeason pour la saison 2012

Note : Vous aller faire passer le taux de TVA de 5.5% à 7% et créer un nouveau taux à 5.5%.

- Modifier le taux marqué 5.5 en taux à 7%, et donc tous les tarifs qui utilisaient 5.5% utiliseront 7% au moment de la facturation.
- Créer un nouveau taux de TVA à 5.5 % en plus des taux existants, pour les produits ou services devant rester à 5.5%.
- Enfin, aller modifier individuellement le taux de TVA à appliquer pour chacun des tarifs devant rester à 5.5.%.

B. → Des factures ont déjà été faites dans la saison 2012 eSeason ou la majorité de vos tarifs restent à 5.5%

Note : Il ne faut pas modifier le paramétrage des taux de TVA existants, notamment le taux de TVA à 5.5% qui doit rester là où il est déjà. En revanche, vous allez créer un nouveau taux de TVA à 7%.

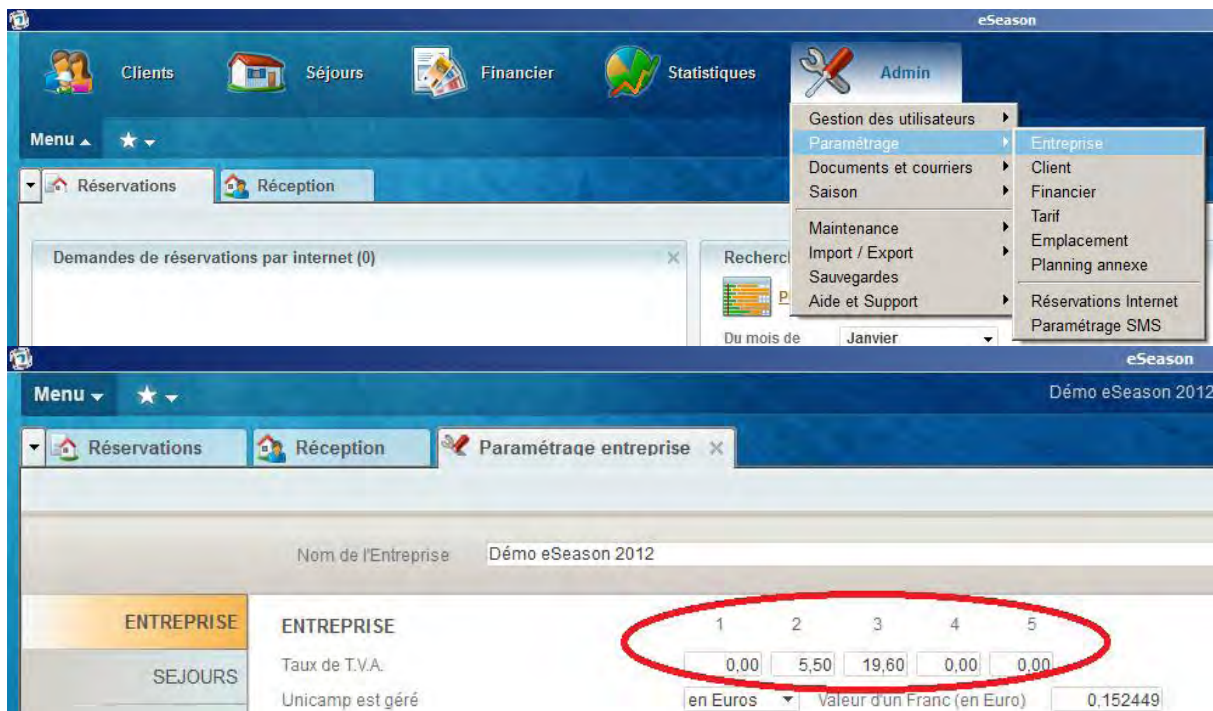
1. Créer un nouveau taux de TVA à 7%.
2. Ensuite, modifier individuellement le taux de TVA de chaque tarif soumis au nouveau taux à 7 %.
3. Il faut absolument utiliser cette méthode pour pouvoir imprimer des duplicata de factures sur lesquelles apparaîtraient des lignes de vente au taux de 5.5 %.

Modes opératoires

Paramétrer les taux de TVA

Pour Rappel :

Les taux de TVA applicables sont paramétrables dans le menu "Admin", "Paramétrage", "Entreprise" :



The screenshot shows the 'Paramétrage entreprise' window in the eSeason application. The 'Taux de T.V.A.' section is highlighted with a red oval, showing five input fields with the following values: 0,00, 5,50, 19,60, 0,00, and 0,00. Below these fields, there are dropdown menus for 'en Euros' and 'Valeur d'un Franc (en Euro)' with the value 0.152449.

C'est donc ici que vous pouvez remplacer ou créer un nouveau taux de TVA.

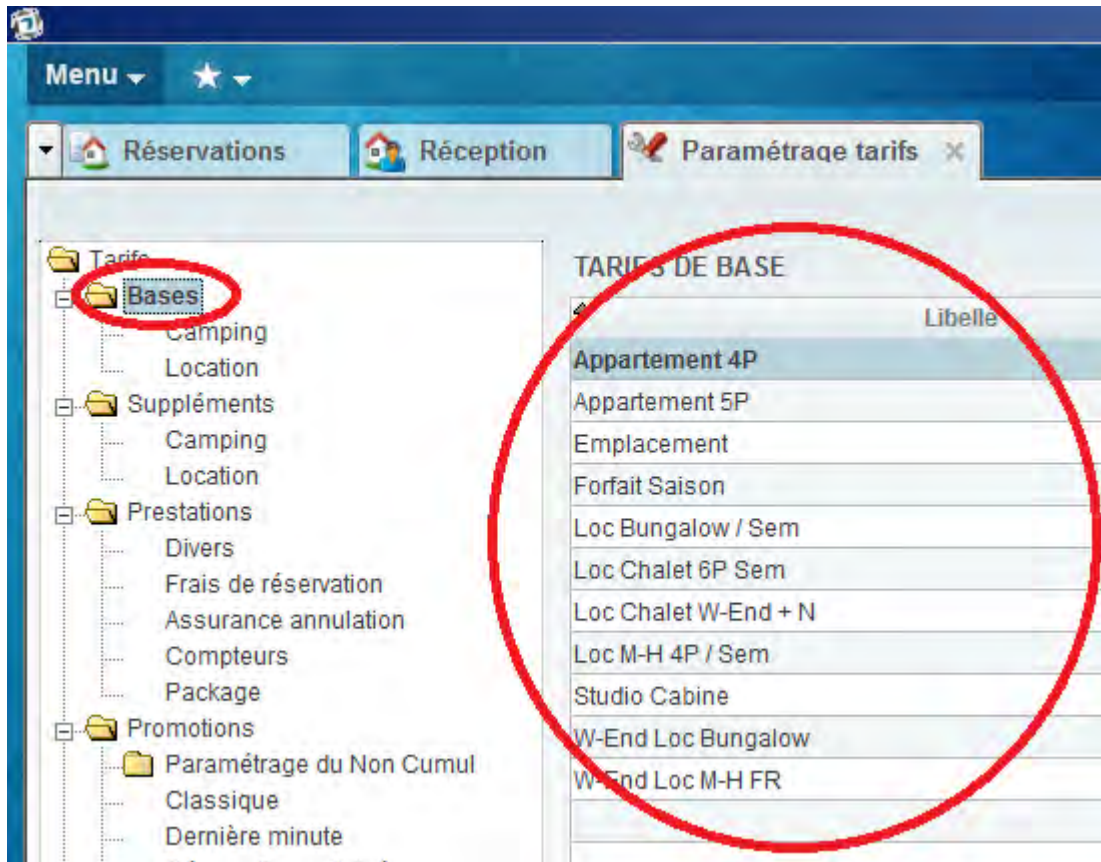
Appliquer le taux de TVA à des tarifs, suppléments, prestations ou ventes annexes

Pour chaque tarif (menu "Admin", "Paramétrage", "Tarifs"), vous devez vérifier ou sélectionner le taux de TVA à appliquer.

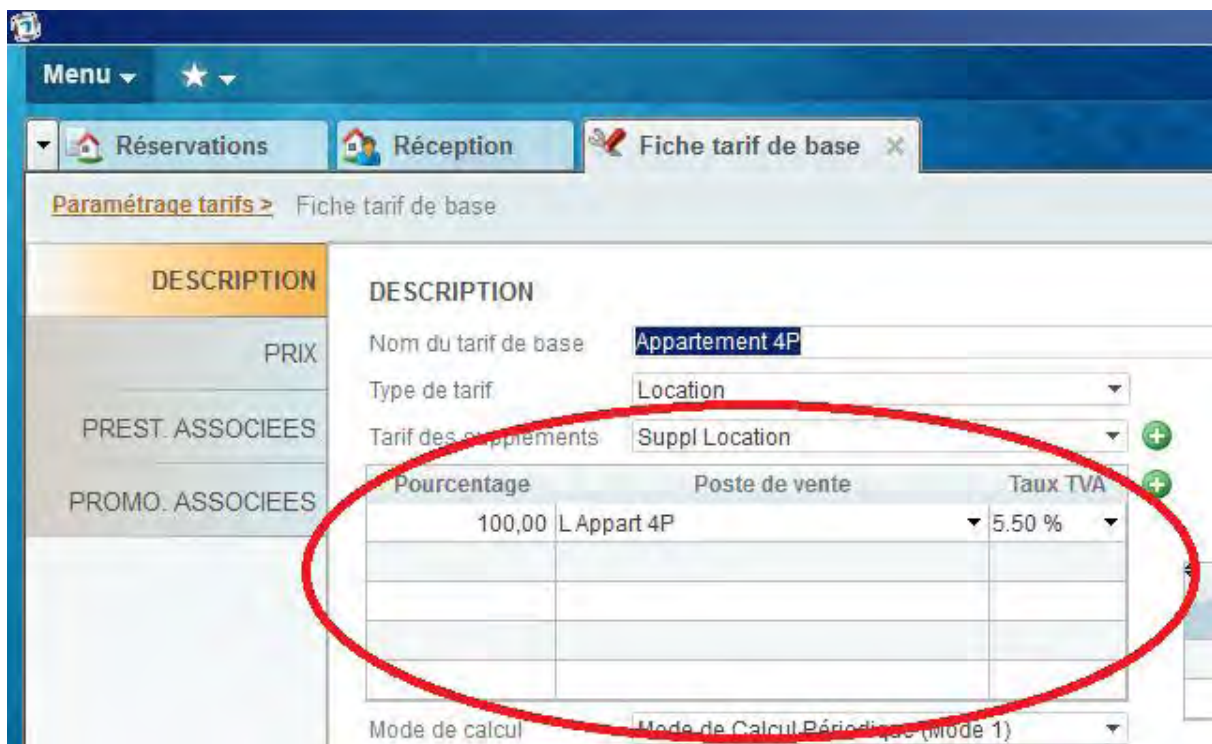


The screenshot shows the 'Paramétrage entreprise' window in the eSeason application. The 'Paramétrage' sub-menu is open, and the 'Tarif' option is highlighted. The 'Taux de T.V.A.' section is visible below, showing five input fields with values 1, 2, 3, 4, and 5.

Pour chaque tarif de base, double-cliquez sur le libellé du tarif :



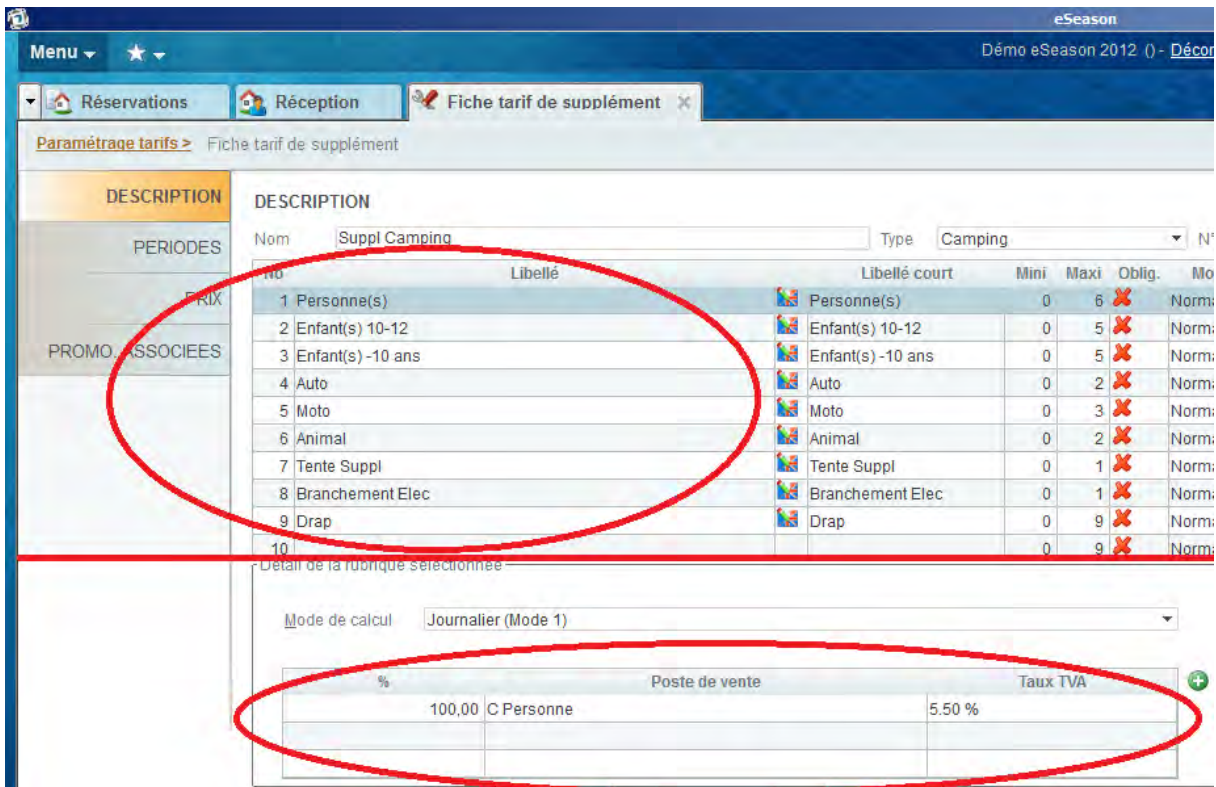
Dans la nouvelle fenêtre, modifiez si besoin le tableau de répartition de TVA :



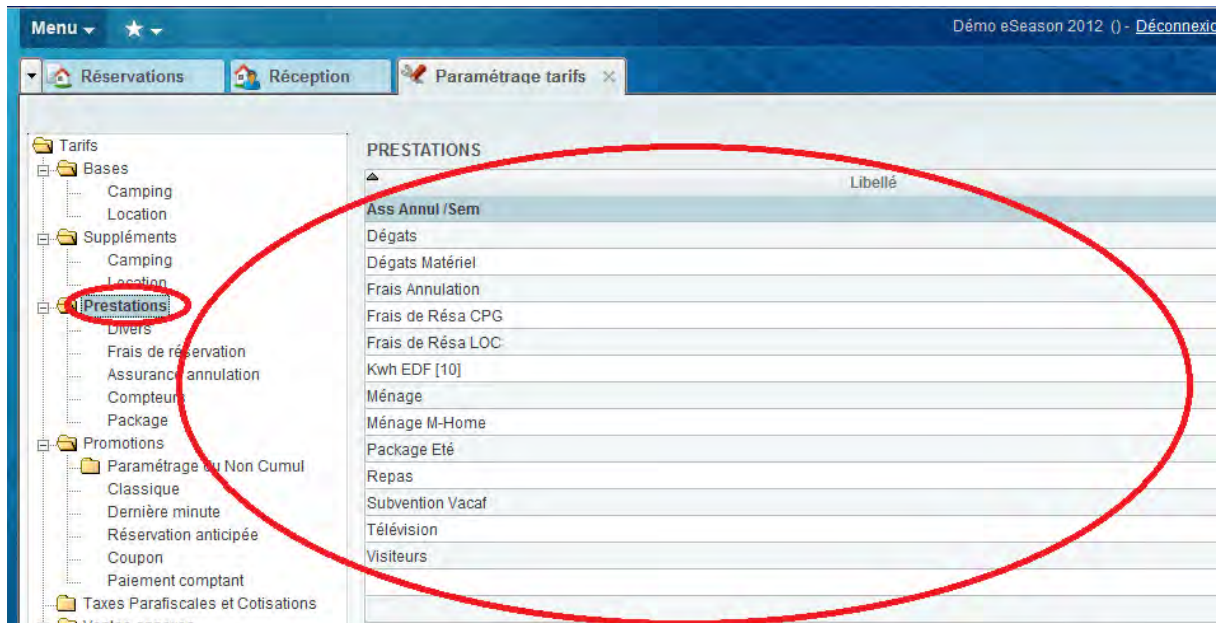
Pour chaque tarif de supplément, double-cliquez sur le libellé du tarif :



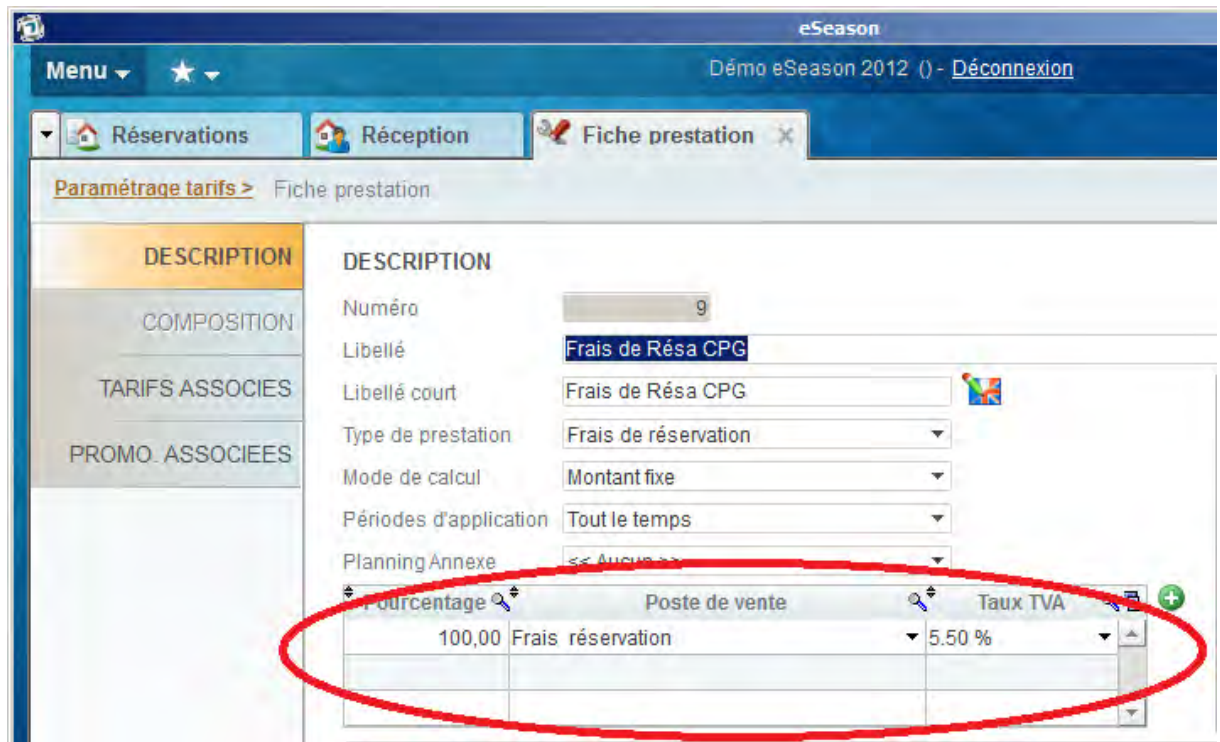
Dans la nouvelle fenêtre, pour chaque rubrique de supplément présente dans le tableau, cliquez une seule fois dans la colonne « libellé » et vérifiez ou modifiez le tableau de répartition de TVA situé en dessous.



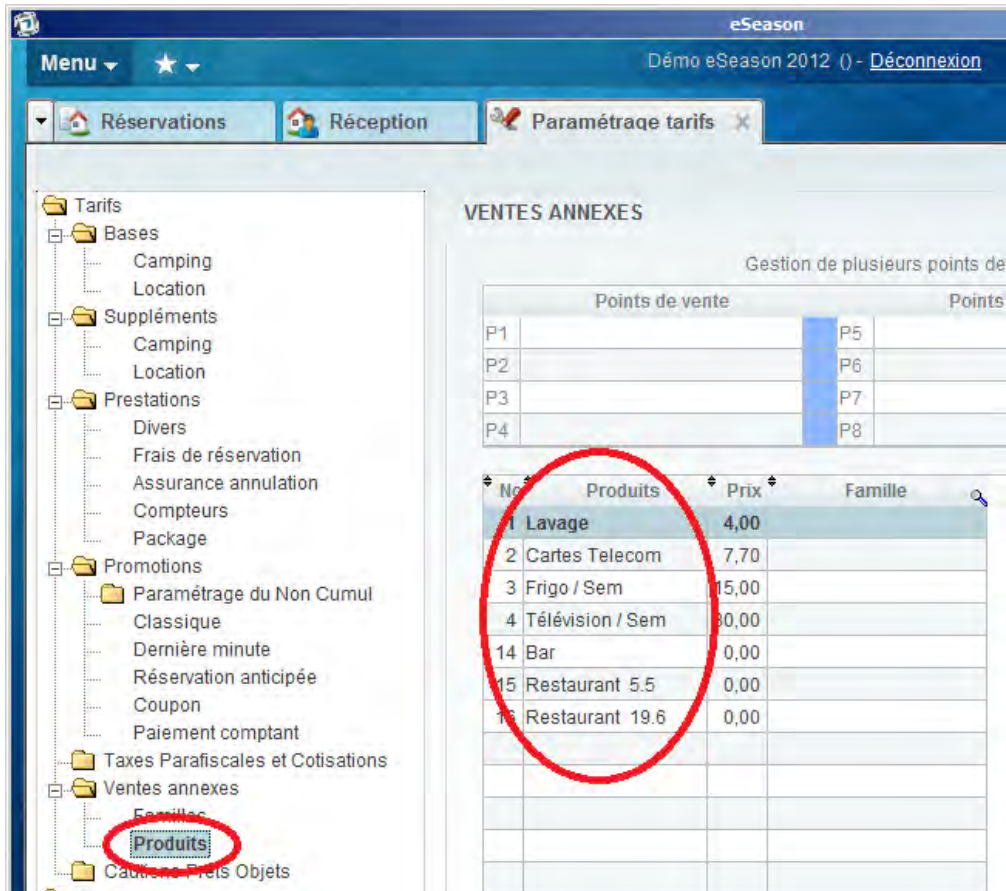
Pour chaque prestation, double-cliquez sur le libellé du tarif :



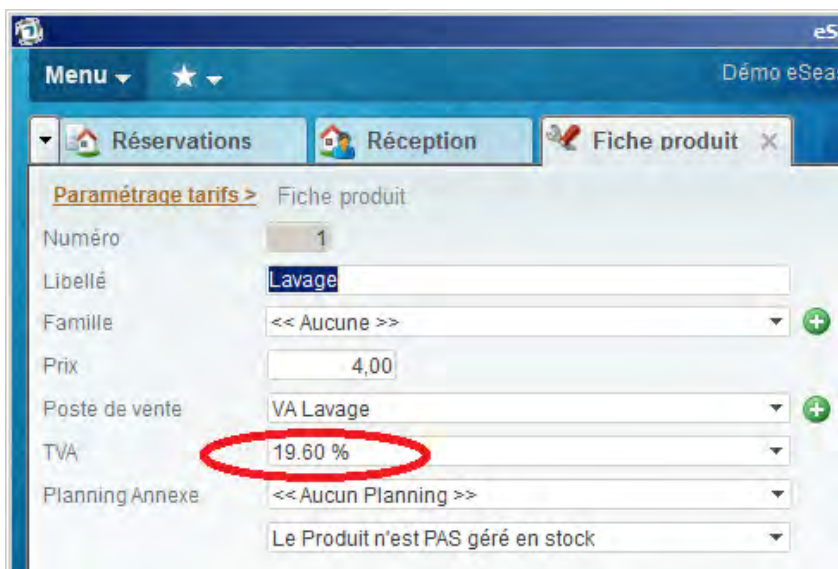
Dans la nouvelle fenêtre, modifiez si besoin le tableau de répartition de TVA :



Pour chaque produit de vente annexe, double-cliquez sur le nom du produit :

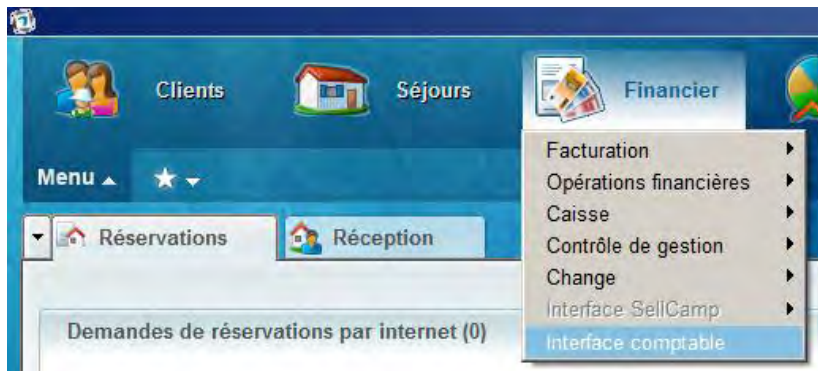


Dans la nouvelle fenêtre, sélectionnez le taux de TVA :



En fonction des informations données par votre comptable, il peut être utile de vérifier le paramétrage des « cautions », « taxes parafiscales » et « arrhes / Acomptes »

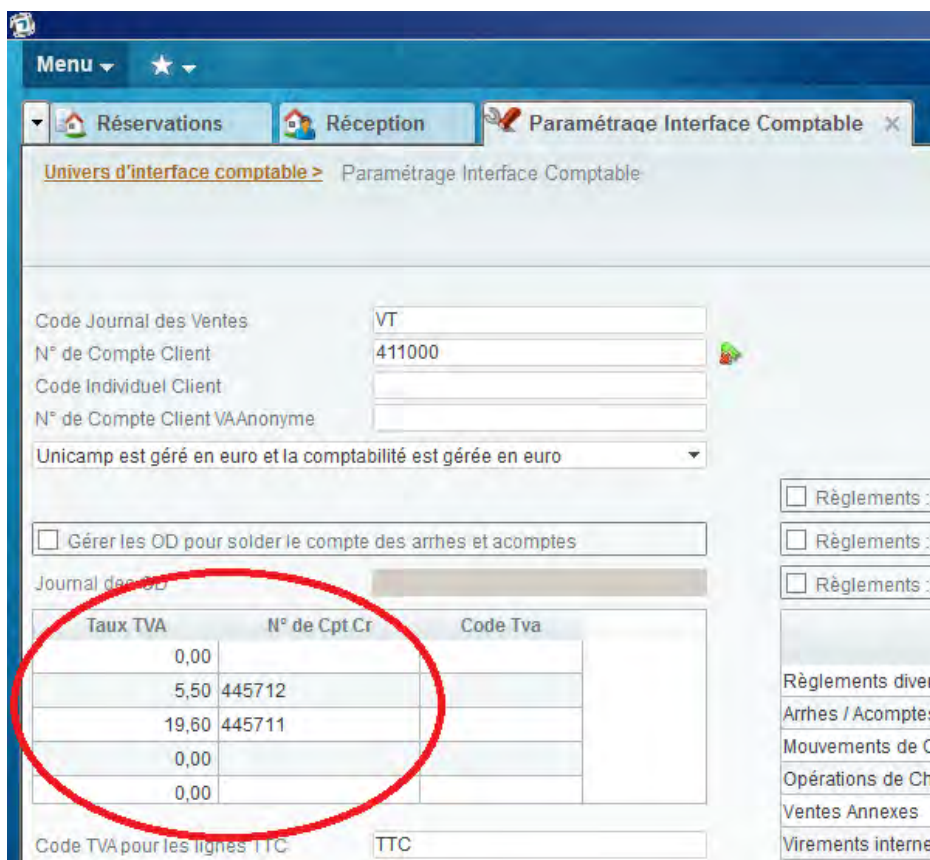
Si vous utilisez l'interface comptabilité, allez ajouter le numéro de compte de TVA collectée dans le menu "Financier", "Interface compta",



dans "Paramétrage comptable",



dans le tableau de paramétrage de TVA.



Le Support Client THELIS